



POURSUITE DU DÉSENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

27 avril 2021.

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, fait un point sur l'avancée de son programme de désendettement.

FINALISATION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE OBLIGATAIRE VIA UNE FIDUCIE-GESTION

CYBERGUN a mis en œuvre un programme d'*equitization*¹, au travers d'une fiducie-gestion constituée le 17 février 2020 (la « **Fiducie** »), portant sur une partie de sa dette obligataire² et de la dette des créanciers financiers (CECA) d'un montant de 7,9 MEUR. Le 14 avril 2021, l'intégralité du Crédit-Vendeur d'un montant de 5,3 MEUR (résultant du rachat par Cybergun auprès de la Fiducie des Obligations³ et des OCEANE⁴) a été converti en actions qui ont ensuite été intégralement cédées sur le marché. À ce jour, tous les Créanciers Obligataires O1⁵ ont été totalement désintéressés grâce au produit net de cession des actions émises sur conversion de la dette obligataire. Le programme d'*equitization* se poursuivra dans les prochains jours concernant la dette des créanciers financiers (CECA).

SUSPENSION PROCHAINE DE L'*EQUITIZATION* ET RÉACTIVATION DU PROGRAMME D'OCABSA

Dans ce contexte, et suivant la recommandation du commissaire à l'exécution du plan, il a été décidé de suspendre l'activité de la Fiducie juste avant l'*equitization* de la dette de CYBERGUN à l'égard de son actionnaire de référence, RESTARTED INVESTMENT, qui a soutenu financièrement le plan. Cette dette d'un montant de 1,7 MEUR correspondant à l'avance faite par RESTARTED INVESTMENT à hauteur de 30% du passif admis des obligataires n'ayant pas apporté leurs obligations à la Fiducie⁶.

¹ Processus permettant la transformation progressive des créances détenues par la Fiducie en actions CYBERGUN.

² Comme indiqué dans le communiqué de presse du 8 avril 2020, 52% de la dette obligataire avait été apporté à la Fiducie.

³ Émises par Cybergun le 18 octobre 2010 dans le cadre de son financement obligataire d'un montant nominal total de 9 000 000 €.

⁴ Les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes, émises en application du contrat de financement conclu le 7 octobre 2019 avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, représenté par une société de gestion appartenant au groupe Alpha Blue Ocean d'une valeur nominale de 900 000 €.

⁵ Désigne les obligataires ayant adhéré à la Fiducie durant la période d'adhésion qui était ouverte du 2 mars 2020 au 1^{er} avril 2020 inclus.

⁶ Voir le communiqué de presse du 8 avril 2020.

Cette suspension temporaire sera effective à compter de l'*equitization* totale des dettes financières CECA, ce qui permettra de réactiver la ligne de financement obligataire. CYBERGUN envisage à cet égard de tirer 20 MEUR sur cette ligne d'ici la fin de l'année pour soutenir les projets de développement de l'entreprise, notamment via des opérations de croissance externe à l'image de la prise de participation dans VALANTUR ou de l'acquisition d'un site de fabrication en France.

CAPACITÉ D'EXERCICE DES BSA_{K1}

La structure financière de CYBERGUN pourra également être renforcée par l'exercice de tout ou partie des BSA_{K1} en circulation. Pour rappel, tous les constituants et bénéficiaires de la Fiducie se sont vu attribuer des BSA_{K1} dont les principales caractéristiques sont :

- Parité d'exercice : 1 BSA_{K1} permet de souscrire 100 actions nouvelles CYBERGUN ;
- Prix d'exercice : 0,19 EUR pour 100 actions nouvelles⁷ ;
- Période d'exercice : à tout moment, jusqu'au 2 décembre 2025.

L'exercice de l'intégralité des 24 916 790 BSA_{K1} émis donnerait lieu à une augmentation de capital de 4,7 MEUR par la création de 2 491 679 000 actions nouvelles.

RENFORCEMENT DE RESTARTED INVESTMENT AU CAPITAL

A compter de la première des deux échéances entre (i) le 30 novembre 2021 et (ii) le tirage à hauteur de 20 MEUR sur la ligne d'OCABSA, l'*equitization* de la dette de RESTARTED INVESTMENT (à savoir l'Emprunt Obligataire 2) sera engagée, contribuant ainsi à reconstituer un actionnariat de référence et à stabiliser l'actionnariat de CYBERGUN, conformément aux engagements pris lors de la mise en œuvre du plan de sauvegarde financière accélérée.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN : www.cybergun.com

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 28 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

⁷ Un ajustement du prix d'exercice des BSA_{K1} s'appliquera à chaque conversion d'OCA si le prix de conversion est inférieur au prix de souscription par action applicable sur exercice de BSA_{K1}. Un tableau de suivi sera disponible sur le site Internet de la société.